



Déclaration de la CFDT à la CAP des assistants de service social du 4 avril 2019

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres de la CAP

La commission administrative des assistants de service social s'ouvre dans un contexte d'incertitude et de crainte d'une dégradation du dialogue social à travers le projet de transformation de la fonction publique. En réduisant le rôle des CAP ne fait-on pas peser de vrais risques pour le débat démocratique et pour l'efficacité de l'action publique auprès de la population ? Au regard de l'empressement avec lequel les changements semblent s'opérer, comment le ministère de la Justice s'y prépare-t-il, quelles sont les options envisagées et comment les représentants du personnel seront-ils associés ?

En ce qui concerne plus spécifiquement le corps des assistants de service social de nombreuses interrogations demeurent. Elles sont restées jusqu'à présent sans réponse. Certains points sont récurrents à chaque CAP sans que des évolutions significatives ne soient constatées :

- Les assistants de service social ont été reclassés en catégorie A au 1^{er} février 2019 mais n'ont toujours pas eu notification de leur arrêté et ce malgré le report d'une année du protocole PPCR. S'agit-il d'un défaut d'anticipation de l'administration alors que les CPIP ont d'ores et déjà signé leur arrêté ?

- Le passage dans la catégorie A devrait ouvrir de nouvelles perspectives d'évolution de carrière et permettre des passerelles vers d'autres corps de la fonction publique. Les assistants de service social pourront-ils se présenter à l'examen professionnel des attachés ou tout simplement être détachés dans ce corps ?

- Les modalités de reclassement et d'avancement au titre de l'année 2019 ne sont toujours pas connues alors que le taux de promotion, paru pour les trois prochaines années, s'appuie sur un grade qui n'existe plus depuis le 1^{er} février 2019.

- Le référentiel métier propre aux missions des assistants de service social de la PJJ et de la DAP est-il paru ? Nous n'avons jusqu'à ce jour aucune information. Les collègues en poste dans ces services restent confrontés à des difficultés de positionnement, au non respect de leur fiche de poste et peuvent se retrouver au cœur de tensions pluridisciplinaires.

- Le RIFSEEP, maintenant que nous sommes en catégorie A, va-t-il être revalorisé ? Par ailleurs nous souhaitons une plus grande transparence en ce qui concerne le versement du complément indemnitaire annuel.

- La date du concours de recrutement d'assistants de service social n'est toujours pas fixée et ce malgré les engagements répétées de l'administration depuis 2017. Ce concours, si vous réussissez à l'organiser, prendra-t-il en compte les 170 postes vacants à l'issue de cette CAP :

1) à la DAP, dans le respect des Règles pénitentiaires européennes, la présence d'un assistant de service social est indispensable,

2) à la PJJ chaque UEMO doit disposer d'un assistant de service social.

Pour pallier à ces carences de nombreux postes sont pourvus par des agents non-titulaires avec des rémunérations bien inférieures à celles de leurs collègues titulaires. Et plus particulièrement dans les DOM-COM où ils ne perçoivent pas de complément de rémunération au titre de la vie chère.

- Enfin, il y a une forte attente de la part de nos collègues concernant l'harmonisation des frais de déplacement. La note relative à cette harmonisation sera t-elle bientôt diffusée ?

Monsieur le Président faut-il attendre la fin d'un nouveau mandat pour enfin avoir gain de cause.

Vos représentants à la CAP :

Thérèse L'hospitalier,
Maryne Macle,
Michèle Maurer,
Koffi Amoussouvi